

# Éducateur

SER



**L'appui: à déléguer  
ou cœur du métier?**

## Statuts du personnel



En septembre dernier, l'Intersyndicale des Enseignants BEJUNE (IE-BEJUNE) a reçu les différents règlements relatifs au personnel de la HEP en consultation. La commission paritaire chargée de revoir ces textes comptait deux représentants de l'IE-BEJUNE. Les projets étaient donc connus. Cependant, le comité a eu la désagréable surprise de constater que de nouvelles versions avaient été rédigées par le comité de direction, sur mandat du comité stratégique. La consultation n'en est devenue que plus importante.

Les formateurs de la HEP ont été invités à s'exprimer par le comité de l'IE-BEJUNE qui a aussi pris en compte les remarques des comités des trois syndicats membres (SEJB, SE) et SAEN). Dans sa réponse, le comité se demande «s'il est opportun de revoir les statuts préalablement à la mise en place de la nouvelle répartition des sites». Il indique donc «qu'à notre avis, un report de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts doit être envisagé». Il a aussi exigé l'ouverture de véritables négociations sur ces nouveaux statuts. (sr)

## Collaboration renforcée

Il y a encore deux ans, un membre du SSP Neuchâtel participait régulièrement aux séances du comité de l'IE-BEJUNE. Ces échanges permettaient de confronter les deux positions et de parler d'une même voix sur les dossiers relatifs à la HEP. Au regret du comité, la collaboration s'est arrêtée petit à petit par faute de temps et de moyens. Cet automne, le comité de l'IE-BEJUNE a profité des remous engendrés par la répartition des sites et les projets de statuts du personnel pour relancer cette collaboration. Ainsi, le secrétaire syndical du SSP Jura, Thomas Sauvain, participe maintenant aux réunions de l'IE-BEJUNE, ainsi qu'aux rencontres avec le comité de direction. De plus, une antenne syndicale regroupant le SSP et l'IE-BEJUNE est organisée au sein de la HEP. Le comité de l'IE-BEJUNE souhaite que cette collaboration perdure et permette de nombreuses réalisations concrètes. (sr)

## Rencontre avec la présidente du comité stratégique

La prise de position forte et claire de l'IE-BEJUNE par rapport aux projets de règlements sur le personnel de la HEP n'a pas laissé de marbre la présidente du comité stratégique, Mme Baume-Schneider. Ainsi, une rencontre a été

organisée sous son égide, rencontre à laquelle participaient des représentants de l'IE-BEJUNE et de la direction de la HEP. Les représentants syndicaux ont pu faire entendre leur position en faveur d'un report de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et obtenir la création d'un véritable groupe de négociation. Leur proposition de créer une commission du personnel dans le cadre de la HEP a aussi été évoquée. De plus, Rémy Meury, secrétaire général du SEJ, a fait remarquer que le report des entretiens d'évaluation ne devait pas se faire au détriment du personnel technique et administratif et que de ce fait l'échelon supplémentaire devait être octroyé d'office. Nous savons désormais que c'est chose faite. (sr)



© Gianni Ghiringhelli

## Rencontre avec le comité de direction de la HEP 21 décembre

Lors de cette rencontre la délégation du comité de l'IE-BEJUNE a appris: – que cinq dossiers de profil

de formations (un primaire, trois secondaires et la formation en enseignement spécialisé) ont été déposés sur la table de la CDIP pour leur validation;

– qu'un service académique sera créé, service chargé de renseigner les étudiants sur les formations proposées, sur les conditions d'admission, d'immatriculation... et d'assurer un suivi des étudiants;

– que le mandat de la commission d'admission de la HEP sera revu;

– que le comité stratégique a décidé un moratoire sur le statut du personnel avec une entrée en vigueur des nouveaux statuts, en principe en août 2013; a prorogé les modalités transitoires concernant la formation secondaire; a accepté la création d'un groupe de travail regroupant l'ensemble du personnel chargé de réviser les statuts; a choisi de mettre sur pied une commission paritaire chargée de négocier les différents paramètres;

– que les décisions finales concernant la mise en œuvre de la nouvelle répartition sur les trois sites et les déménagements en découlant seront prises à la fin janvier au plus tard.

Lors de cette rencontre, le comité de direction et celui de l'IE-BEJUNE ont décidé de travailler avec une plus grande transparence dans leurs relations en accentuant l'échange d'informations aussi bien syndicales que pédagogiques.



## Profession «média de référence»

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa



Une nouvelle qui fera plaisir à ceux qui, comme nous, éprouvent quelque difficulté à croiser les trolls du canton sur le site du média local: le Conseil suisse de la presse invite les médias en ligne à mettre fin à l'anonymat des commentaires postés par des internautes en réaction à des articles rédactionnels: «La signature est toujours souhaitable par respect pour le public qui est en droit de connaître la source d'une contribution. De plus, le Conseil souligne qu'un débat est davantage porteur de sens lorsque ses participants sont identifiés. Enfin, la signature encourage le respect et améliore la qualité du commentaire (...), l'exigence de l'identification évite souvent les dérives liées à l'anonymat.»

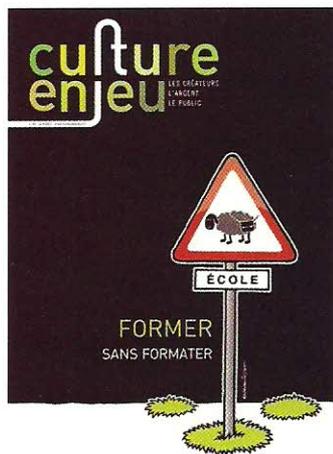
A l'occasion de cette prise de position, on apprend aussi que le quotidien *Le Temps* refuse par principe l'anonymat, estimant qu'à l'avenir

les journaux populaires continueront de l'accepter, contrairement aux «journaux de référence». Les «insultes, les calomnies, les incitations à la haine, et le racisme» étant désormais réserves au médias dits «pas de référence», on se réjouit de connaître le camp que choisira la pravda britchonne...

(sl)

<sup>1</sup> *Le Courrier* du 21 décembre 2011

## Ecole sans filières pas sans arrière-pensées



«L'idée de compétition et de *leadership* qui se trouve au centre de la pensée néolibérale n'a jamais été appliquée à l'école ni même, en général, aux universités. Le taux d'échec moyen dans les universités américaines, toutes

catégories confondues, ne dépasse pas aujourd'hui les 2,7%. C'est dire que tous ceux qui entrent et payent leur écolage finissent par en ressortir avec un diplôme. (...) Cet accès aux universités d'un nombre d'étudiants toujours plus grand fonde ce que l'on appelle aujourd'hui la Société de la connaissance. La raison de la tolérance du monde néolibéral pour un système aussi permissif provient du sentiment que les véritables acteurs de la sélection ne doivent pas être les professeurs des écoles, mais plutôt les managers des entreprises. La sélection doit pour l'essentiel avoir lieu après l'école, dans la «vraie vie». Car, d'après les managers, l'école pilotée par de «petits profs minables» ne saurait préparer à la vraie vie, celle de l'action. Il vaut mieux concevoir l'école comme les limbes de la «vraie vie», c'est-à-dire comme une garderie culturelle préparant la nouvelle race de citoyens du monde néolibéral: les consommateurs dociles<sup>2</sup>.» Sinon, l'école sans filières, on est pour! Parce que c'est bien...

(sl)

<sup>2</sup> Libero Zuppiroli, Ancien professeur des Ecoles Polytechniques de Paris et de l'EPFL, *Utopies & Réalités de l'Ecole*, in *CultureEnjeu*, Former sans formateur, no 30, juin 2011. *CultureEnjeu*: quatre numéros par an, abo pas cher... [www.cultureenjeu.ch/?a=10](http://www.cultureenjeu.ch/?a=10)

## Geneveys-sur-Coffrane is watching you!



Le «centre scolaire» de cette bourgade (jusqu'ici) sans histoires est le «premier collège du canton pour lequel nous avons une demande», selon le préposé cantonal à la gestion de l'information<sup>3</sup>. Quatre (pas trois, ni cinq) caméras seront installées pour surveiller les alentours de l'école, victime de déprédations. «Pour l'heure, le canton de Neuchâtel n'est pas encore doté d'une loi spécifique concernant la vidéosurveillance. Ce sont les principes généraux de la Loi cantonale sur la protection des données qui sont appliqués.» Si même les bucoliques hameaux du Val-de-Ruz se donnent des airs de coupe-gorge, on s'attend au pire dans nos villes...

(sl)

<sup>3</sup> *L'Express-impartial* du 10 décembre 2011

Dans le système suisse dit des trois piliers, la prévoyance professionnelle (2<sup>e</sup> pilier) vise à assurer aux retraité-e-s, en complément du 1<sup>er</sup> pilier (AVS/AI), le maintien de leur niveau de vie antérieur.

On verra plus bas qu'il faut garder cette définition à l'esprit au moment d'imaginer des solutions de refinancement de Prévoyance.ne.

Pierre Graber et John Vuillaume

## La peste ou le choléra?

► Tout le monde le sait, l'évolution des marchés (les crises de 2008 et 2011) a conduit notre caisse de pensions à sortir des clous. La loi cantonale qui la gouverne (encore) exige une progression de son taux de couverture conduisant à 115% au bout de 40 ans!

Dans l'incapacité de respecter ces contraintes dès la fusion achevée, Prévoyance.ne a carrément dérapé cet automne dans la foulée de la crise de l'euro.

Le Conseil d'administration (CA) n'a donc d'autre choix que d'alerter le Conseil d'Etat qui devra à son tour informer le Grand Conseil et définir des mesures d'assainissement.

Comme l'impossibilité de respecter la loi cantonale était patente depuis de nombreux mois, le CA avait prudemment constitué une Commission d'assainissement dès le printemps 2010.

Les travaux de la Commission d'assainissement ont abouti à la publication d'un rapport énumérant les scénarios permettant à la caisse de respecter les conditions posées par la loi (en anticipant le remplacement des textes légaux cantonaux en vigueur par la nouvelle loi fédérale moins drastique).

Comme rappelé ci-dessus, il n'est heureusement pas possible de réduire les prestations (du moins dans une mesure importante, sous peine de ne pas respecter le but même de la prévoyance professionnelle). Les retraités n'ont donc rien à craindre... hors une remise en cause de l'indexation de leurs rentes (déjà réduite à 50% actuellement).

### Les actifs à la caisse!

Pour l'essentiel, le refinancement se fera donc sur le dos des actifs, ainsi que

des employeurs (l'Etat étant celui de 80% d'entre eux).

On attendra bien sûr un effort conséquent du principal employeur, responsable de l'affaiblissement de sa caisse de pensions dans les années 1990 et 2000. La constitution d'une réserve de fluctuation de valeurs (270 millions de francs) représente un minimum absolu (et par conséquent «non suffisant»).

Pour nous autres, actifs, en gros, il y a deux possibilités: on élève le taux de cotisation ou on en allonge la durée (en retardant l'âge donnant droit aux prestations intégrales de la caisse, actuellement fixé à 62 ans).

Autrement dit: baisse de salaire ou recul de l'âge de la retraite... *peste ou choléra?*

Evidemment, aucun syndicaliste n'acceptera de gaieté de cœur une telle alternative. Reste que les faits sont têtus<sup>1</sup>, selon l'expression de Lénine.

Une Commission de négociation<sup>2</sup> va donc se mettre très vite au travail pour tenter de trouver une solution acceptable à la fois pour la fonction publique et pour les employeurs. Sachant qu'il faudra plus tard obtenir l'aval du Grand Conseil, on comprendra l'importance d'obtenir un large front au sein du CA pour préserver la situation des actifs avec l'appui du Conseil d'Etat. Une authentique gageure!

### Souplesse et respect

Dans ce contexte, appuyé par les membres ayant assisté à l'Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre dernier, le Comité cantonal souhaite que les différents partenaires de la négociation fassent réciproquement preuve de souplesse et de respect.

Concrètement, pour les représentants des assurés, cela devrait conduire à ne pas forcément écarter l'un des termes de l'alternative mentionnée ci-dessus pour autant que de vraies mesures d'accompagnement soient mises en place (on pense ainsi à des aménagements de la fin de carrière, notamment le renforcement des décharges pour raison d'âge).

Le Comité cantonal du SAEN pense qu'il vaut mieux discuter de solutions dououreuses et négocier leur mise en place plutôt que de se les faire imposer sans aucune contrepartie.

**Les syndiqué-e-s du SAEN seront informé-e-s de l'avancée des discussions par le biais de lettres d'information électroniques et interactives: votre avis et vos réactions sur un sujet qui nous concerne toutes et tous nous intéressent!**

<sup>1</sup> Voir le rapport de la Commission d'assainissement: [www.prevoyance.ne.ch/images/stories/pdf/Recapitalisation/111107\\_recapitalisation\\_rapport\\_final\\_commission\\_assainissement.pdf](http://www.prevoyance.ne.ch/images/stories/pdf/Recapitalisation/111107_recapitalisation_rapport_final_commission_assainissement.pdf)

<sup>2</sup> Le SAEN y sera représenté par son administrateur.

**Le comité cantonal du SAEN  
vous souhaite une belle  
et heureuse année 2012!**

Philippe Meirieu éclaire à sa façon, humaniste et lucide, la tendance actuelle à médicaliser l'enseignement scolaire. Puissions-nous, les uns et les autres, méditer ces paroles pendant que l'école neuchâteloise tente de ne pas rater le virage de l'«intégration».

# L'école transformée en machine à désintégrer<sup>1</sup>

«(...) le repérage des enfants «à risque» et «à haut risque» en maternelle est très représentatif d'une conception tout à fait cohérente de l'enseignement fondée sur des principes simples: médicalisation, détection et dérivation. Longtemps, la métaphore médicale a joué un rôle critique en éducation. En 1967, les enfants de Barbiana écrivaient dans leur «Lettre à une maîtresse d'école» que «l'école se comport(ait) comme un hôpital qui soignerait les bien portants et exclurait les malades». Le caractère subversif de la formule s'est émoussé: avec la gestion libérale du système de santé, quand le management l'emporte sur le soin et que le «pilote par les résultats» permet tout naturellement d'arroser là où c'est déjà mouillé, la médecine n'a plus rien à envier à l'école! Mais, simultanément, le modèle médical s'est durci, se repliant sur le couple «diagnostic-remède», au détriment de la prévention, de la prise en compte des environnements et du travail en partenariat.

A l'école, ce modèle s'est rapidement banalisé: il ne s'agit plus de créer un milieu équilibré et structurant, de provoquer des rencontres fécondes, de stimuler l'attention et de mobiliser l'intelligence... On investit l'essentiel de notre énergie à repérer les dysfonctionnements et à intervenir au plus tôt par la médication spécialisée. C'est ainsi que l'on rabat la notion de «difficulté» (nécessairement issue d'une combinaison de facteurs) sur la notion de «trouble» (évidemment physiologique), que l'on finit par tenir pour quantité négligeable les problèmes sociaux et même par ignorer l'action pédagogique.

On en revient finalement à la vieille conception de l'homme-machine: réparer les pannes individuelles plutôt que de créer les conditions du développement collectif. Avec la bénédiction des neurosciences qui apportent – et c'est bien normal – les connaissances qu'elles ont élaborées, en les transformant – et c'est beaucoup moins normal – en système d'interprétation des réalités scolaires.

Mais la médicalisation des difficultés scolaires pourrait voir ses effets pervers limités, voire être utilisée de manière bénéfique dans des cas spécifiques, si elle n'était enrôlée dans un processus à l'œuvre aujourd'hui à grande échelle: la

classe est en train de devenir progressivement un lieu où l'on passe son temps à évaluer les élèves pour savoir s'ils ne seraient pas mieux ailleurs. On détecte et on dérive partout, renvoyant les élèves toujours plus loin: de la classe vers l'aide personnalisée, puis vers l'étude dirigée, le soutien scolaire, les cours particuliers, le psychologue et l'orthophoniste, les filières dédiées et les établissements spécialisés, Internet et les camps de vacances-études... L'école n'est plus qu'une gigantesque centrifugeuse construite autour d'un lieu vide – la classe – qui n'intéresse plus personne. Elle tourne sur elle-même en renvoyant les élèves de plus en plus loin, en même temps qu'elle creuse, en son sein, une véritable dépression scolaire. Pas étonnant, alors, que l'on sacrifie la formation des enseignants. Plus besoin de pédagogie! Il suffit d'évaluer, de détecter, de dériver de plus en plus d'élèves, de plus en plus vite, de plus en plus tôt. Et ce mouvement prend une telle ampleur qu'il annihile toutes les velléités bienveillantes qui pourraient encore faire, ici ou là, d'une intervention spécifique une aide déterminante. La centrifugeuse tourne trop vite!

Ainsi, ce qu'on nous présente comme une machine à intégrer est devenu une gigantesque machine à désintégrer. Quand il faudrait mettre en place des collectifs à taille humaine portés par des équipes d'adultes solidaires, on fait exploser le système en une multitude de professionnels qui «se repassent le bébé». Quand il faudrait promouvoir l'entraide entre élèves et le suivi personnel dans des groupes solidaires, on multiplie les tests et les évaluations de toutes sortes pour faire fonctionner une «usine à gaz» de plus en plus complexe. Quand nous aurions besoin de mobiliser les enfants et les adolescents sur un projet culturel ambitieux pour leur permettre de dépasser leurs difficultés, on les juge, de plus en plus tôt, sur ce qu'ils sont et on les enferme dans leurs symptômes. Quand nous aurions besoin d'une école qui unit, nous voyons émerger sous nos yeux une école qui fragmente, exclut et isole. Il est temps d'inverser le mouvement.»

<sup>1</sup> Libération du 9.12.2011



# GENERALI

**15% de rabais pour les membres du SAEN... et chacun des membres des associations du SER.**  
Allez sur [www.le-ser.ch](http://www.le-ser.ch).

# C'est pas tout faux!

Avant tout, nous voulons rendre un hommage admiratif à l'engagement sans faille de nos agents spéciaux, grâce à qui nous avons pu avoir accès à la première pile de documents (à droite, le côté le plus proche de la fenêtre...) du bureau de Philippe Gnaegi. Ainsi, nous sommes en mesure de vous livrer une première grosse révélation. Une lecture rapide des notes de travail ci-dessous devrait en effet permettre – même au néophyte – de constater que, contrairement à la rumeur, le chef du DECS<sup>1</sup> relit bien lui-même ses discours et autres publications. Merci donc à la DEX<sup>2</sup> pour l'impeccable accomplissement de sa mission! (sl)

## Conseiller les jeunes en matière de formation<sup>3</sup> (Chacun à sa place et tout ira bien<sup>4</sup>)

► Depuis 2009, le paysage de la formation dans le canton de Neuchâtel a considérablement changé (*depuis mon accession au Conseil d'Etat, j'ai fait ce que j'ai pu pour changer un maximum de choses en un minimum de temps*). L'objectif de ces changements est avant tout pédagogique (*et non financier, comme j'oublie parfois d'omettre de le dire*) et contribue à dessiner des parcours cohérents (*et pourquoi pas «colorier des trajectoires intéressantes»?*) menant à des formations de qualité (*d'ailleurs, il n'y a plus, dans ce canton, de formation qui ne soit pas «de qualité»*) et permettant à nos jeunes d'aborder le marché du travail avec sérénité (*et le marché d'aborder les jeunes avec délectation*).

Le Conseil d'Etat a décidé de rattacher l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) au Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) au 1er août 2011. Cette réorganisation témoigne de la volonté de l'Etat de mettre l'orientation des jeunes au cœur de ses préoccupations (*et c'est peu de le dire, que nous sommes préoccupés*) en renforçant les prestations d'information et de conseil par un travail de proximité décentralisé dans les centres scolaires régionaux (*mais qui m'a écrit ça? c'est tout bonnement intraduisible!*). La première formation postobligatoire joue un rôle fondamental pour préparer l'entrée de chaque jeune dans la vie professionnelle et favoriser ainsi son intégration dans la société (*mais l'inverse est vrai aussi, non?*).

Les conseillers de l'OCOSP, les services du Département de l'Education, de la culture et des sports (DECS), les directions d'écoles et les enseignants sont à disposition (*ce qui est bien la moindre des choses pour des «services publics»*) des élèves et de leurs parents pour les informer et les conseiller en matière de formation. En début d'année scolaire, tous les élèves de 11e ont reçu la brochure «Après la scolarité obligatoire» qui présente de nombreuses voies de formation générale et professionnelle qui peuvent (*théoriquement*) être suivies dans notre canton (*attention! il y a des subtilités... en MO et surtout en PP, lisez bien les petits caractères et achetez de l'aspirine*) soit en apprentissage dual, soit en école à plein temps. Ce supplément ajoute (*en plus...*) un élément d'information à l'intention des élèves qui achèveront en juillet prochain la dernière ligne droite (*ligne gauche serait plus exact pour quelques-uns*) de leur scolarité obligatoire et qui consacrent actuellement une grande énergie (*recyclable, c'est-à-dire pas perdue pour tout le monde*) à choisir leur première formation postobligatoire.

La présente publication a donc pour objectif de présenter à chaque candidat (*autant les mettre tout de suite «en situation»*) de manière synthétique les offres de formations des écoles postobligatoires actives (*par école active, je ne parle évidemment ni de Freinet, ni de Claparède, ni de tous ces sal-timbanques qui ne méritent que notre dédain*) dans notre canton, en précisant les délais et les modalités d'inscription ainsi que les différentes séances d'information et portes ouvertes à leur disposition. Nous souhaitons très vivement (*en fait, nous ne serions pas en démocratie que nous l'exigerions*) que cette publication aide chacune et chacun à entrer de plain-pied (*les écoles professionnelles n'ont qu'un étage, on n'y travaille qu'au rez-de-chaussée*) dans la formation qui lui conviendra le mieux (*eh... on ne prend pas des risques inconsidérés avec les flemmards, là?*) en vue de s'insérer dans la vie active et de réussir sa vie professionnelle (*et, nonobstant, de s'intégrer dans la société, ainsi que nous l'énoncions plus haut*).

Je souhaite faire part de ma plus vive (*car la vivacité est une qualité importante à mes yeux*) reconnaissance à toutes les personnes qui s'engagent dans la formation des jeunes de notre canton (*je m'aperçois que je ressens une certaine hésitation au moment de m'inclure dans ce dernier groupe de personnes, mais passons*).

J'adresse en particulier mes plus sincères remerciements aux enseignants, aux directions d'école, aux entreprises, qu'elles soient privées (*ne jamais oublier les entreprises privées*) ou publiques (*toujours essayer de faire croire qu'il existe des «entreprises publiques»*), aux formateurs en entreprises, aux services du DECS ou encore aux bénévoles (*ceux-là n'ont pas de syndicats, mais les dames patronnesses votent pour moi, alors...*). La formation représente un investissement et une richesse immense (*faut le dire vite, mais comme certains le pensent et qu'ils voteront peut-être*), elle est le devoir (*sans le sens du devoir, le système ne fonctionne plus et... non! je préfère ne pas y penser*) de chacun d'entre nous car nous sommes appelés à mener des apprentissages successifs (*bon, virez-moi le scribe, la prochaine fois, j'écrirai moi-même!*) tout au long de la vie. ●

<sup>1</sup> Département de l'éducation, de la culture et des sports.

<sup>2</sup> Division des Enquêtes eXtrêmes.

<sup>3</sup> Brochure «Après l'école obligatoire»,

[www.ne.ch/neat/documents/admin\\_canton/DIPAC\\_1654/sfp\\_1677/Formations\\_secondaire\\_deux.pdf](http://www.ne.ch/neat/documents/admin_canton/DIPAC_1654/sfp_1677/Formations_secondaire_deux.pdf)

<sup>4</sup> Les notes manuscrites ont été retranscrites, par nos soins, dans les (parenthèses).